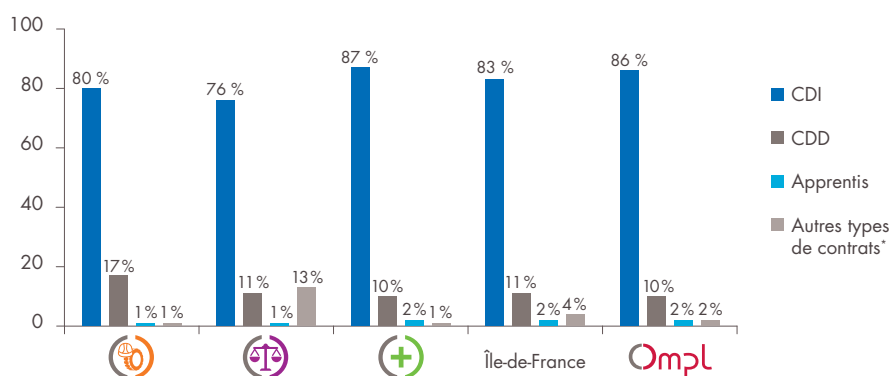




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2013. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel



* Autres types de contrats : stagiaires, contrats aidés...



CDI TRÈS LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux régional moyen de CDI est très élevé (83 %) et celui des CDD faible (11 %). Néanmoins la région affiche un taux de CDI légèrement plus faible que la moyenne nationale.

Cependant des différences selon les secteurs sont observables.

- Le secteur cadre de vie-technique affiche le taux de CDD le plus élevé.
- Le secteur juridique mobilise moins fréquemment le CDI et plus souvent les autres types de contrats, notamment dans le cadre de stages rémunérés.
- Le secteur santé recrute plus souvent en CDI.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires



TAUX DE CDI ÉLEVÉ DANS TOUTES LES BRANCHES

Les taux de salariés en CDI sont assez homogènes au sein des secteurs.

- Huit branches affichent des taux de CDI supérieurs à 85 %.
- Quatre branches ont des taux de CDD supérieurs d'au moins 2 points à la moyenne régionale : les entreprises d'architecture, les entreprises d'économistes de la construction, les administrateurs et mandataires judiciaires, et les offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires.
- D'autres au contraire emploient un effectif de CDD nettement inférieur à la moyenne : les cabinets de géomètres, les cabinets médicaux et la pharmacie d'officine.
- Deux branches, la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires, utilisent plus fréquemment le contrat d'apprentissage pour la formation des préparateurs en pharmacie et des auxiliaires vétérinaires.
- La branche des cabinets d'avocats recrutent fréquemment avec un autre type de contrat, le plus souvent dans le cadre de stages rémunérés.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Branches professionnelles	CDI	CDD	Apprentissage	Autres ¹
	80 %	17 %	1 %	1 %
	78 %	21 %	0 %	1 %
	86 %	13 %	1 %	0 %
	95 %	NS*	0 %	1 %
	87 %	7 %	6 %	0 %
	76 %	11 %	1 %	13 %
	83 %	13 %	0 %	4 %
	74 %	10 %	1 %	16 %
	76 %	20 %	0 %	1 %
	87 %	11 %	1 %	4 %
	87 %	10 %	2 %	1 %
	88 %	12 %	0 %	1 %
	90 %	9 %	1 %	1 %
	87 %	12 %	0 %	1 %
	86 %	9 %	5 %	1 %
	83 %	11 %	6 %	1 %
Île-de-France	83 %	11 %	2 %	4 %
	86 %	10 %	2 %	2 %

* NS : Non significatif

1. Autres = stagiaires, contrats aidés...